

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 11 octobre 2016 à 19 h 30, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les conseillers, messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale - greffière, et madame Micheline Quilès, trésorière.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 252

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de *Règlement numéro 252 modifiant le règlement numéro 181 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

M. Guy Benjamin, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement lors de sa séance ordinaire du 13 septembre dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relative à ce projet de règlement a été affiché à l'Hôtel de Ville le 15 septembre 2016 et publié dans le Journal de Chambly, édition du 21 septembre 2016.

M. Benjamin informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation. Ce dernier explique l'ensemble des modifications qui sont les suivantes :

Le projet de *Règlement numéro 252 de PPCMOI* a pour objet d'assujettir l'ensemble du territoire de la Ville à l'application du règlement de PPCMOI à l'exception des portions du territoire où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

Actuellement, le Règlement numéro 181 de PPCMOI est applicable uniquement sur le territoire urbain de la Ville.

Le projet de Règlement numéro 252 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire. Cette assemblée publique sera suivie d'une décision du Conseil relativement à l'adoption.

M. le maire répond aux questions suscitées par la portée et l'application du projet de règlement de la part des personnes présentes dans la Salle.

L'assemblée de consultation se termine à 19 h 35.

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Résolution 2016-10-299

Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2016

Une copie du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2016 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-300

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 47 251 et 47 354 à 47 421	411 030,90 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 47 422 à 47 536	318 917,77 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 6FD000107 à 6FD000115	21 469,51 \$

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-301

Office municipal d'habitation de Saint-Césaire / Approbation Budget RAM 2017

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'approuver le budget RAM (Remplacement, Amélioration, Modernisation) d'un montant de 225 900 \$ pour l'année financière 2017 présenté par l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire dans sa demande datée du 13 septembre 2016. Ce budget servira à la réfection, remplacement, remise à neuf logements et honoraires professionnels.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Résolution 2016-10-302

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire – Répartition des coûts d'exploitation 2015

Considérant que les coûts d'exploitation pour l'année 2015 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire sont répartis selon les propositions des débits et charges utilisées par chacune des municipalités partie à la Régie;

Considérant que la Régie a effectué des ajustements pour chacune des municipalités en considérant les coûts réels établis pour l'année 2015 par rapport aux montants payés par celles-ci suite à l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2015;

Considérant qu'un montant de 20 332 \$ doit être remboursé à la Ville par la Régie dont un montant de 9 980 \$ à remettre à Bonduelle pour un solde de 10 352 \$ à la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le Conseil municipal autorise le transfert du montant de 10 352 \$ au surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire afin de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-303

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire - Prévisions budgétaires 2017 / Approbation

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire pour l'année 2017, au montant de 832 098 \$, et que la participation de la Ville de Saint-Césaire à la quote-part est de 356 479 \$ et, de ce montant, celle de l'industrie Bonduelle Canada inc. est de 75 597 \$, ce qui représente 9,09 % dudit budget.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-304

Régie intermunicipale des eaux usées de Rougemont / St-Césaire et Remplacement du dégrilleur / Financement

Considérant la répartition des coûts d'immobilisation de 155 000 \$ entre les municipalités de Rougemont et Saint-Césaire pour le remplacement du dégrilleur à l'usine d'assainissement des eaux usées de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire ;

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Considérant que le Conseil municipal est favorable à l'option 1 proposée par ladite Régie étant donné que les crédits sont suffisants au surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire.

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise le financement au montant de 76 484,89 \$ à même le surplus accumulé affecté de la Ville de Saint-Césaire afin de parer à l'éventualité où des bris majeurs pourraient amener un dépassement des coûts prévus au budget d'exploitation de la Régie et/ou prévoir la mise à niveau des ouvrages;

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-305

Société de l'assurance automobile du Québec / Renouvellement du contrat de service pour 2017

Considérant que le contrat de service de la Ville de Saint-Césaire à titre de mandataire de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) en permis et immatriculation numéro PI-06-351 arrive à échéance le 31 décembre 2016;

Considérant que la SAAQ propose le renouvellement du contrat de service pour une période additionnelle d'un an débutant le 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de confirmer le renouvellement du contrat de service avec la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-306

Société de l'assurance automobile du Québec / Renouvellement bail 2017 / local situé au 1220, rue Saint-Paul

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de renouveler le bail signé entre Les Immeubles JJC et la Ville de Saint-Césaire pour une durée d'un (1) an relativement à la location du 1220, avenue Saint-Paul selon les modalités stipulées au bail et de l'avis de renouvellement du bail reçu le 15 septembre dernier pour un loyer de 1 325 \$/ mois plus les taxes applicables pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Résolution 2016-10-307

Travaux sur le système de communication informatique

Considérant la proposition datée du 26 septembre 2016 pour un système de communication informatique de Logimax Service informatique afin d'harmoniser les systèmes informatiques de tous les édifices municipaux de la Ville;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 4 035 \$ plus les frais d'installation et les taxes applicables pour l'acquisition et l'installation du système de communication informatique proposé par Logimax Service informatique de Saint-Césaire, telle que sa proposition datée du 26 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-308

Fondation Les enfants de l'Opéra / Invitation à un souper-bénéfice

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'entériner la participation de 2 élus au souper-bénéfice pour la Fondation Les enfants de l'Opéra pour le programme de développement des enfants lequel a eu lieu le 24 septembre dernier, soit 2 billets au coût de 12 \$ chacun pour un montant total de 24 \$.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-309

Participation à l'activité « Shefford sur la Colline »

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser l'inscription de M. Guy Benjamin, maire et de Me Isabelle François, directrice générale et greffière, à l'activité « Shefford sur la Colline » qui aura lieu le 18 octobre 2016 avec le député M. Pierre Breton, au coût de 165 \$ / personne plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-310

Acquisition et financement d'un véhicule pour le service de Sécurité incendie

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement du Ford 2010, modèle F150 au prix de 23 454,90 \$ taxes applicables incluses auprès du concessionnaire Ventes Elite Ford (1978) inc. de St-Jérôme et tel que l'offre d'achat datée du 28 septembre 2016;

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Et résolu également que le financement soit fait à même l'indemnité de l'assurance reçue.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-311

Rétrogradation d'un pompier

Considérant que l'employé du matricule 0005-0595 n'a pas respecté ses engagements auprès du service de Sécurité incendie municipal en référence à la résolution numéro 2016-02-042;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de procéder à la rétrogradation de l'employé du matricule 0005-0595 des fonctions de lieutenant à celle de pompier à temps partiel, le tout à compter du 13 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-312

Programme 2017 de financement pour formation des pompiers - Autorisation

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de Sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de Sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de Sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire prévoit dix-huit (18) inscriptions de pompiers pour de la formation au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire tel que détaillé dans le document d'estimation des besoins locaux en formation produit par le directeur du service Sécurité incendie;

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de transmettre à la MRC de Rouville une demande d'aide financière pour la formation de dix-huit (18) pompiers à temps partiel dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-313

Acquisition d'un groupe électrogène aux puits municipaux n^{os} 2 et 5 - IS/2016-09-279 / Adjudication – Financement

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour l'acquisition d'un groupe électrogène aux puits municipaux n^{os} 2 et 5 IS/2016-09-279;

Considérant la réception et l'ouverture de 3 soumissions, dont 2 sont conformes au cahier des charges, à savoir :

Soumissionnaires invités	Montant \$ (avant taxes)	Montant \$ (avec taxes)	Conformité
Drumco Énergie inc. Drummondville	32 979,00 \$	37 917,61 \$	Oui
Génératrice Drummond Saint-Germain-de-Grantham	30 362,49 \$	34 909,27 \$	Non
Groupe Maska Saint-Hyacinthe	40 500,00 \$	46 564,88 \$	Oui

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu :

- **D'adjuger** le contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Drumco Énergie inc. de Drummondville pour le prix de 37 917,61 \$ taxes applicables incluses;
- **Que** la soumission de l'adjudicataire fasse et fait partie intégrante de la présente résolution et il en est de même du cahier des charges et son addenda n^o 1 préparés par la Ville, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence;
- **Que** le financement de 34 623,83 \$ en dépense nette est prévu par un emprunt d'un terme de cinq (5) ans au Fonds de roulement de la Ville et dont le premier (1^{er}) versement est au montant de 6 924,79 \$ et les quatre (4) suivants au montant de 6 924,76 \$.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Résolution 2016-10-314

Travaux de puisard à l'intersection des rues Saint-Paul et Saint-François - Travaux d'excavation / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par invitation à soumissionner pour demander des prix pour des travaux d'excavation pour projet l'implantation d'un puisard à l'intersection des rues Saint-Paul et Saint-François (IS / 2016-08-257) ;

Considérant la réception de 2 soumissions conformes, à savoir :

Soumissionnaires invités	Montant (avant taxes)	Montant (avec taxes)
J-Flams inc. Saint-Césaire	17 277,55 \$	19 864,87 \$
Excavation St-Césaire Saint-Césaire	18 749,14 \$	21 556,83 \$

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, J-Flams inc. de Saint-Césaire pour le prix de 19 864,87 \$ taxes applicables incluses pour les travaux d'excavation pour l'implantation d'un puisard à l'intersection des rues Saint-Paul et Saint-François (IS / 2016-08-257).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-315

Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 181 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) / Adoption

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que le règlement intitulé *Règlement numéro 252 modifiant le Règlement numéro 181 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Résolution 2016-10-316

PIIA par M. Christian Laperle, propriétaire, à l'égard de l'implantation d'une habitation multifamiliale sur le lot 5 376 133, rue Larose

Considérant que M. Christian Laperle, propriétaire a un projet de construction pour une habitation multifamiliale de six (6) unités de logement sur le lot 5 376 133 sur la rue Larose située dans la zone 139 (résidentiel);

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU lors de sa séance du 29 septembre 2016 recommande l'acceptation tout en précisant que des conditions quant à l'aménagement paysager extérieur devraient être exigées afin que le projet puisse respecter les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'une habitation multifamiliale de six (6) unités de logement sur le lot 5 376 133 sur la rue Larose conditionnellement à ce que le requérant procède, le long de la limite arrière du terrain, à la plantation d'une bande de verdure comprenant des conifères et des feuillus ou une haie de cèdres afin de réduire l'impact visuel de la servitude hydroélectrique. Cette condition doit être accomplie au plus tard douze (12) mois après la date de fin du permis de construction.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-317

Avis de motion afin de modifier le *Règlement de zonage numéro 92-2005* et amendements concernant les usages autorisés en zone numéro 525

Avis de motion est donné par M. Jean-Claude Fortin, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le règlement numéro 92-2005-59 modifiant le *Règlement de zonage numéro 92-2005* et ses amendements concernant les usages autorisés en zone numéro 525.

Ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement de zonage numéro 92-2005* et amendements concernant les usages autorisés en zone numéro 525 afin d'y ajouter l'usage *Écocentre*.

Résolution 2016-10-318

Adoption du Premier projet de Règlement numéro 92-2005-59 modifiant le *Règlement de zonage numéro 92-2005* et amendements concernant les usages autorisés en zone numéro 525

Considérant que copie du Premier projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que le Premier projet de règlement intitulé : "Règlement numéro 92-2005-59 modifiant le *Règlement de zonage numéro 92-2005* et amendements concernant les usages autorisés en zone numéro 525" soit et est adopté, tel que présenté.

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au 8 novembre 2016 à 19 h 30 en la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-319

Embauches au poste de journalier-opérateur à l'aréna

Considérant la vacance de postes au service des Loisirs en raison du départ de 2 employés;

Considérant l'examen et l'analyse des candidatures reçues et la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs ;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder aux embauches suivantes au poste de journalier – opérateur à l'aréna :

- M. Julien Guay depuis le 14 septembre dernier à un poste permanent. La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à la classe 4 échelon 2. Un examen médical pré-embauche satisfaisant doit compléter le dossier d'embauche.
- M. Gilbert Touchette depuis le 10 septembre dernier à un poste temporaire pour un remplacement d'une durée indéterminée. La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à la classe 4 échelon 4. Un examen médical pré embauche satisfaisant doit compléter le dossier d'embauche.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-320

Embauche de moniteurs en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs ;

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- M. Victor Racine
- Mme Mylène Hémond

Pour le poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil. La rémunération est établie selon le taux fixé par l'échelle salariale en vigueur des emplois dans le secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-321

Utilisation d'un gymnase au Complexe sportif par l'école Saint-Vincent durant leurs travaux d'agrandissement

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'école Saint-Vincent à utiliser gratuitement le gymnase du Complexe sportif à compter de mars 2017 jusqu'à juin 2017 selon l'horaire disponible, et ce, en raison de leurs travaux d'agrandissement en cours à l'école. De plus, une preuve d'assurance de leurs activités dans nos locaux doit être fournie à la Ville avant le début de ladite utilisation.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-322

Utilisation d'un local du Complexe sportif par le groupe scout de La Vallée-des-Monts

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser le groupe scout de la Vallée-des-Monts à utiliser gratuitement un local du Complexe sportif à raison d'une heure par semaine selon l'horaire disponible, durant la période de l'année scolaire, à savoir, d'octobre 2016 à juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-323

Tournoi Novice / Atome Armand Lussier 2016 / Appui financier

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au Tournoi Novice / Atome Armand Lussier pour l'édition 2016 et que ce montant d'heures de glace gratuites soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Résolution 2016-10-324

Installation d'une clôture pour le parc intergénérationnel sur la rue Larose

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser les dépenses et l'installation d'une clôture au prix de 5 900, 00 \$ plus les taxes applicables par Inter Clôtures Structura de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le parc intergénérationnel sur la rue Larose, le tout tel qu'il appert de leur soumission datée du 8 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-325

Acquisition de radios portatifs pour le service des Loisirs

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser l'acquisition et les dépenses s'y rattachant au montant de 4 580,60 \$ taxes applicables incluses pour 6 radios portatifs pour le service des Loisirs, le tout tel que la soumission datée du 14 septembre 2016 de Les TéléSystèmes du Québec de la Présentation.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-326

Demande au MTQ pour le déplacement de la traverse piétonnière de la rue Notre-Dame (face à l'église)

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire demande au MTQ (maintenant le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) de bien vouloir déplacer la traverse piétonnière de la rue Notre-Dame (face à l'église) vis-à-vis ou aux environs du trottoir d'accès à l'église, le tout pour une question de sécurité des piétons, la traverse étant actuellement installée vis-à-vis le stationnement de l'immeuble d'en face (fadoq).

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-327

CPE Mamie Pom / Appui pour la location d'une salle

Considérant qu'une demande d'aide financière pour la location d'une salle a été formulée par le Centre de la petite enfance Mamie-Pom en raison des coupures du ministère de la Famille;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Séance ordinaire du 11 octobre 2016

Et résolu de verser un montant de 160 \$ afin de soutenir le Centre de la petite enfance Mamie-Pom pour la location d'une salle servant à offrir un spectacle de Noël aux enfants de la garderie.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-328

Centre d'Action bénévole de Saint-Césaire / Appui à la Guignolée

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser le Centre d'Action Bénévole de Saint-Césaire à faire la promotion de la journée de la Guignolée du 17 novembre prochain par l'affichage à l'entrée de la Ville, de même que le prêt du garage de l'aréna Guy-Nadeau du 15 novembre au 17 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-10-329

École Saint-Vincent / Demande d'appui pour le « Projet l'enfant s'éveille...s'émerveille »

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de verser un montant allant jusqu'à 340 \$ afin de soutenir le « projet l'enfant s'éveille...s'émerveille » de l'école Saint-Vincent de Saint-Césaire pour les frais de publipostage des dépliants, et ce, à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2016-10-300, 2016-10-303, 2016-10-304, 2016-10-305, 2016-10-306,
2016-10-307, 2016-10-308, 2016-10-309, 2016-10-310, 2016-10-313,
2016-10-314, 2016-10-319, 2016-10-320, 2016-10-323, 2016-10-324,
2016-10-325, 2016-10-327, 2016-10-329.

Micheline Quilès
Trésorière